

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2018

L'An deux mille dix-huit, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sophie GARGOWITSCH, Maire.

PRESENTS : Sophie GARGOWITSCH, Gilbert DEILHES, Pierre MESQUI, David CHAMPEIL, Daniel RYBACKI, Jacques DUBICKI, Bernard PANDO, Christophe RODRIGUEZ, Saskia VLASKAMP.

ABSENTS EXCUSES : Christèle BROUSSE-VARLET, Michel FOULOU, Gilles LEFEVRE, Hélène MARTY-PENCHELMOROUX, Chrystelle FOURESTIE, Arnaud VANHEES.

REPRESENTES : Christèle BROUSSE-VARLET par Gilbert DEILHES, Michel FOULOU par Pierre MESQUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : David CHAMPEIL.

ORDRE DU JOUR :

- Dossier de déplacement portion de voie à « Capoulèze »
- Modification du P.L.U.I. en vue du projet d'ouverture d'une carrière – examen de la procédure en cours et de la suite à donner
- Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles
- Questions diverses

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu du 04 mai 2018 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et procède à l'examen de l'ordre du jour.

N° 18-2018 : Dossier de régularisation et de déplacement d'une portion de voie à « Capoulèze » - acquisition de terrain

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de modification à des fins de régularisation du tracé de la voie de circulation desservant le hameau de « Capoulèze » et plus communément appelée VC 192, le cabinet de géomètres PANGEO conseil représenté par M. BRIGNOL Mathieu a été mandaté pour réaliser le Document d'Arpentage nécessaire à l'acquisition d'un morceau de terrain privé appartenant aux Consorts GINESTET.

Elle présente ce document et reprecise les conditions d'acquisition et demande aux élus de bien vouloir approuver cette acquisition nécessaire à la poursuite du dossier.

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de régulariser le tracé de la voie de circulation communément dénommée VC 192 et de modifier, pour des raisons de sécurité, une partie de de celui-ci,

Vu l'avis du Service des domaines en date du 12.10.2015,

Vu l'accord amiable des Consorts GINESTET sur la proposition d'acquisition d'une partie de terrain privé leur appartenant,

Vu le Document d'Arpentage établi le 08.02.2018, numéroté le 28.03.2018 et réceptionné en mairie le 22.05.2018 réalisé par M. Mathieu BRIGNOL – Cabinet de géomètres PANGEO conseil sis à Fumel, dûment mandaté par délibération du Conseil Municipal n° 31-2017 du 12 juin 2017,

Ouï l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir la parcelle nouvellement référencée section A numéro 827, d'une contenance de 1a 79ca au prix de 1.30 euros le m² représentant une somme totale de 232.70 euros ;

Indique que les différents frais relatifs à cette acquisition sont à la seule charge de la Commune de Blanquefort sur Briolance ;

Charge Maître Jérôme POLTORAK, Notaire associa à FUMEL (Lot et Garonne) d'établir l'acte notarié correspondant ;

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition ;

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune – section d'investissement – opération 71 ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 19-2018 : Dossier de régularisation et de déplacement d'une portion de voie à « Capoulèze » - choix du commissaire enquêteur en vue de l'enquête publique

Après avoir fait un bref rappel de l'état d'avancement de la procédure de régularisation et de déplacement d'une portion de la voie de circulation de Capoulèze,

Madame le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de la future enquête publique qui devra être réalisée, elle peut dès à présent et par arrêté, nommer un commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Réaffirme son approbation sur le principe de régularisation et de déplacement d'une portion de la voie de circulation de « Capoulèze » plus communément appelée VC 192 ;

Charge Madame le Maire de choisir parmi les personnes dûment habilitées par la Commission Départementale de Lot et Garonne chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2018, le commissaire enquêteur en charge de ce dossier ;

Rappelle que les frais relatifs à la prestation de ce commissaire enquêteur seront à la seule charge de la commune ;

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune – section d'investissement – opération 71 ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 20-2018 : Modification du P.L.U.I. en vue du projet d'ouverture d'une carrière – examen de la procédure en cours et de la suite à donner.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 22-2014 autorisant Madame le Maire à ester en justice tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

Considérant que face au projet porté par la See Bruyères et Fils d'ouverture d'une carrière sur la commune de Blanquefort sur Briolance nécessitant au préalable la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot,

Il convient de s'entourer des conseils d'un cabinet d'avocats pour représenter et défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire,

Et après en avoir délibéré,

Charge Madame le Maire d'ester en justice pour l'entière procédure du projet d'ouverture de carrière sur la commune de Blanquefort sur Briolance ;

Désigne le Cabinet HUGLO LEPAGE AVOCATS SAS sis 42, rue de Lisbonne – 75008 Paris pour représenter et défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire ;

Indique qu'une demande de prise en charge des frais ainsi engagés sera déposée auprès de l'assureur de la collectivité et que les frais restant à la charge de la commune seront supportés sur le budget communal à l'article prévu à cet effet ;

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

- Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles

Depuis le 25 mai 2018, la mise en place de la sécurité des données personnelles est effective. Devant la complexité de cette réglementation tant au niveau juridique qu'informatique, le Centre de Gestion de Lot et Garonne va proposer aux collectivités adhérentes une aide moyennant une convention de partenariat.

Le site internet de la commune développé et géré par Saskia Vlaskamp va quant à lui être sécurisé avec un cryptage SSL.

Ces différentes mesures de sécurité des données personnelles devraient être effectives courant le second semestre 2018.

- Doublage du nom de la commune et de ses trois villages

Madame le Maire fait part de la demande du Conseil Départemental et plus particulièrement de M. Calmette, conseiller départemental en charge du dossier, tendant à connaître l'avis des collectivités du Lot et Garonne sur le doublage du nom de leur commune ou village en occitan. Compte tenu des neuf panneaux qu'il serait nécessaire d'installer et du coût engendré par cette démarche, les conseillers décident de ne pas répondre favorablement à cette demande.

- Chantier jeunes

En partenariat avec un établissement hospitalier du département, l'association SPNCBB participera à l'organisation d'un chantier jeunes ayant pour but le nettoyage du lavoir situé à l'entrée du bourg de Blanquefort. Neuf jeunes encadrés par des éducateurs spécialisés et des bénévoles de l'association viendront redonner un peu de sa beauté à ce petit patrimoine local.

- Demande de déplacement d'une partie du chemin rural de « Carayac »

Madame le Maire fait part de la demande de déplacement d'une partie du chemin rural de « Carayac » émanant d'un propriétaire riverain et présente le projet du nouveau tracé proposé. Le conseil souhaite s'assurer, comme le demande le Président du Syndicat des Eaux, que les servitudes concernant l'accès aux canalisations d'eau potable seront maintenues avant de donner son accord de principe et de lancer la procédure administrative nécessaire.

- Cueillette des champignons

Comme demandé par une association de commune voisine, un petit rappel concernant la réglementation sur la cueillette des champignons va être publié sur la page facebook et le site internet de la commune.

- Concours

Ayant appris l'organisation d'un concours départemental de mathématiques, les élus soumettent l'idée d'y associer ou d'organiser en parallèle un concours de sciences physiques.

- Dossier OPAH

Dans le cadre de ce dossier porté par la communauté de communes Fumel Vallée du Lot, un compte rendu de la dernière réunion tenue le 22 mai dernier est fait. L'avancement du dossier ne permet pas de donner de plus amples informations aux habitants

- Agenda

Jeudi 7 juin toute la journée : présence de Madame Françoise Moderan, journaliste du Petit Bleu/La Dépêche du Midi qui consacre actuellement des articles sur chaque commune membre de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot. Plusieurs interventions seront proposées permettant ainsi de retracer la richesse de notre territoire.

Jeudi 7 juin après-midi : visite de Monsieur Gonzalez, Architecte des Bâtiments de France en Lot et Garonne.

Jeudi 14 juin : bureau communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Ont signé les membres présents.

Sophie GARGOWITSCH	Christèle BROUSSE-VARLET <i>Absente excusée Représentée</i>	Gilbert DEILHES	Pierre MESQUI	Michel FOULOU <i>Absent excusé Représenté</i>
David CHAMPEIL	Daniel RYBACKI	Jacques DUBICKI	Gilles LEFEVRE <i>Absent excusé</i>	Hélène MARTY- PENCHELMOROUX <i>Absente excusée</i>
Bernard PANDO	Chrystelle FOURESTIE <i>Absente excusée</i>	Arnaud VANHES <i>Absent excusé</i>	Christophe RODRIGUEZ	Saskia VLASKAMP